ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 51156

Texte de la question

M. Xavier Beck appelle l'attention de M. le ministre de l'interieur sur les problemes que rencontrent actuellement les personnes qui ont reussi les examens pour etre sapeurs-pompiers et qui sont inscrites sur les listes d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier. Actuellement, il devrait y avoir 150 a 200 places en France a l'issue des concours. Le nombre de personnes sur les listes d'aptitude est croissant, tandis que les postes a pourvoir n'augmentent pas proportionnellement. La validite actuelle du diplome obtenu n'est que de deux annees apres l'inscription sur la liste d'aptitude. Il serait souhaitable que cette validite soit prolongee afin que les candidats inscrits sur les listes d'aptitude puissent avoir plus de chance de devenir sapeurs-pompiers. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre son sentiment sur ce probleme.

Données clés

Auteur : M. Beck Xavier
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51156
Rubrique : Securite civile
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2004